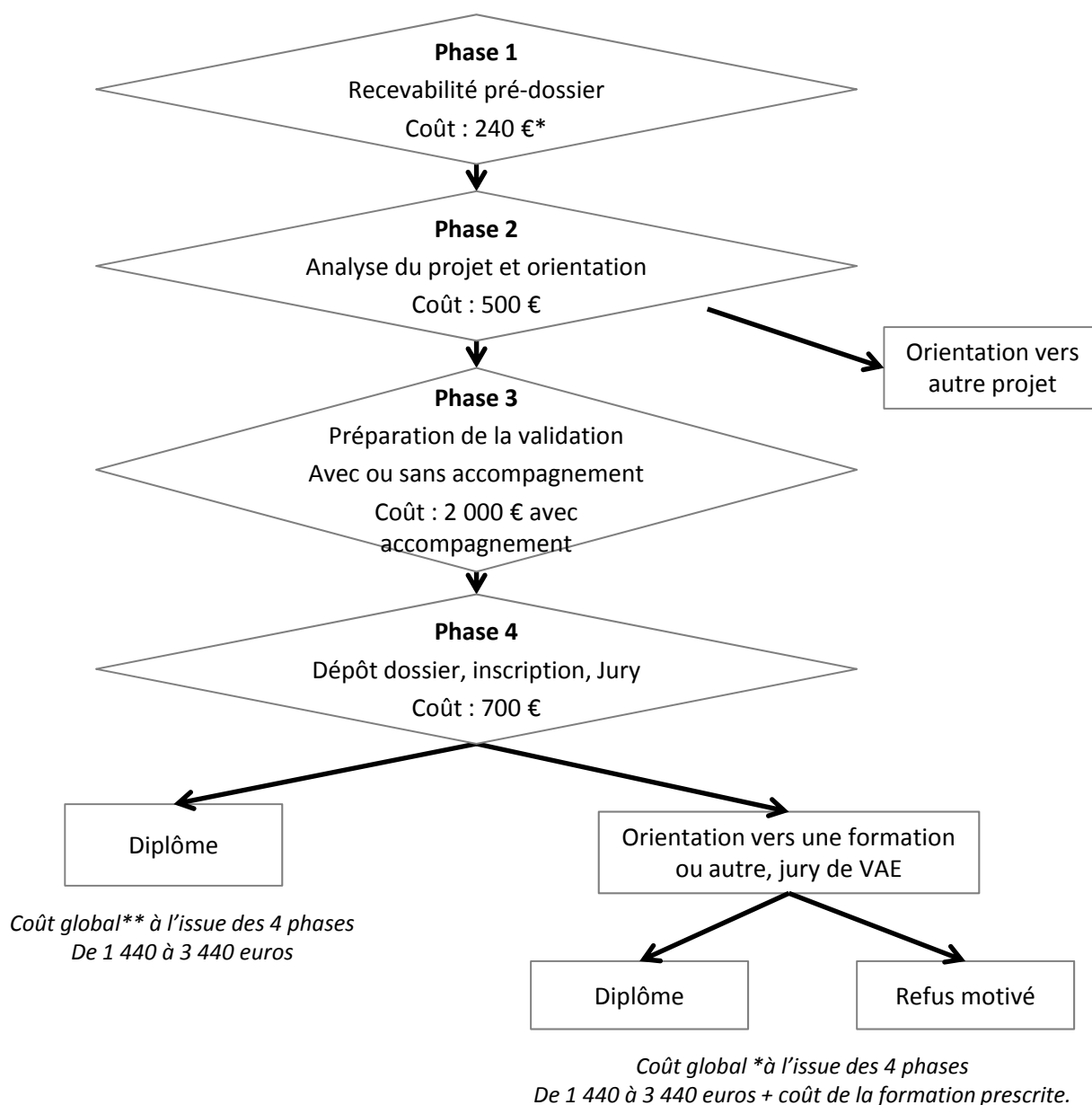


Dispositif, Phases et Tarifs pour la VAE

Le candidat doit compléter le dossier de demande de VAE, explicitant par référence au diplôme d'ingénieur les connaissances, aptitudes et compétences acquises par l'expérience.

Le contenu du dossier VAE doit permettre au jury d'apprécier le niveau de maîtrise des capacités et des compétences du candidat.

L'ESITC Caen propose un accompagnement (facultatif) de la démarche de validation. Il s'agit d'un appui méthodologique à l'analyse de l'expérience pour la construction du dossier VAE portant sur la formalisation des activités et des connaissances, aptitudes et compétences en lien avec le diplôme d'ingénieur de l'ESITC Caen. La VAE se découpe en 4 phases :



*Le montant de 240€ est exigible dès le dépôt du dossier.

**Tarifs ESITC Caen – Procédure de VAE – 2014

Informations concernant le financement d'une démarche VAE sur le site www.vae.gouv.fr